



Le Covid-19 : un virus qui
a changé notre vie !

**Septembre 2020 à
Janvier 2021**

Le mot de la Collégiale

Au moment de la rédaction de ce Bulletin, l'épidémie du coronavirus continue à avoir un effet sensible sur notre vie de tous les jours. Nous devons toujours éviter des contacts trop rapprochés avec nos familles et nos amis et le port du masque est devenu obligatoire dans les transports en commun et dans les lieux recevant le public comme les musées, les supermarchés et les salles communales. Ce sont des contraintes difficiles à supporter mais il faut absolument les respecter pour éviter une recrudescence des nouveaux cas de cette maladie qui a un effet particulièrement dévastateur sur les séniors que nous sommes (la grande majorité entre nous en tout cas !!). Il faut maintenir notre vigilance afin de rester en bonne santé.

Au niveau du Club, l'épidémie a durement affecté nos passe-temps préférés : toutes les activités, aussi bien sports que loisirs, ont dû être suspendues de la mi-mars jusqu'à début juillet, y compris les réunions et les sorties de fin d'année. Depuis le 11 juillet, l'état a été un peu desserré : la Mairie a autorisé l'utilisation de la salle de l'Espace X. Jouvin à nouveau, ce qui a permis de redémarrer les activités scrabble, tarot, etc. pendant les mois d'été, et nous avons pu organiser la dernière réunion du Conseil d'Administration le 26 juin dernier en se déplaçant à la Brasserie de la Queue de Cochon au Fontanil qui nous a fourni une salle de réunion suffisamment grande.

*Par ailleurs, pour les adhésions au Club et les inscriptions aux différentes activités de cette nouvelle année, il nous a semblé important d'essayer de réduire l'afflux de personnes à l'Espace Xavier Jouvin en septembre lors des après-midis d'adhésion. A cette fin, nous avons instauré un système d'adhésion à distance (envoi de documents par mail, ou téléchargement du formulaire d'adhésion/inscription et du certificat médical sur notre site web, puis retour des documents avec le chèque correspondant par courrier ou en les déposant dans une boîte aux lettres du Club). Notre Club a été présent au Forum des Associations et il y avait des signes encourageants avec des nouveaux adhérents et des informations données à de nombreuses personnes intéressées par nos activités. Il y a eu trois permanences spéciales pour les adhésions **à l'Espace Xavier Jouvin : le mercredi 2 septembre (pour l'activité Aquagym uniquement), puis les mercredis 9 et 16 septembre (pour toutes les activités du Club)**. La Résidence Charminelle reste interdite aux personnes extérieures au moins jusqu'à la fin de l'année ; donc pas de permanences et pas de belote, coinche et tarot les mardis à Charminelle jusqu'à nouvel ordre.*

On vous donnera des détails sur les adhésions lors l'A.G. en novembre.

Nous souhaitons à toutes et à tous une très bonne rentrée malgré les contraintes imposées par le gouvernement pour contenir l'épidémie. Prenez bien soin de vous et restez vigilants !

Graham Sumner

Adresse du Club :

Club Entraide et Loisirs, 9 rue Xavier Jouvin, 38340 VOREPPE,
Tél : 07 67 68 90 29 (laisser un message en cas d'absence) – Courriel : celvoreppe@sfr.fr
Site web : www.celvoreppe.fr

1 - ACTIVITÉ RANDONNÉE

Responsable de l'activité : Monique BERGER

L'activité randonnée pédestre a été frappée de plein fouet par la montée en flèche de l'épidémie coronavirus : à partir du mi-mars, toutes nos sorties pendant les meilleurs mois de l'année pour les randonneurs ont dû être annulées et, pire encore, nous avons été contraints de reporter à l'année prochaine notre séjour à Gilette dans les Alpes-Maritimes et annuler notre journée à thème en Provence. Une saison bien gâchée on pourrait dire ! Mais, nous n'allons pas nous laisser abattre, n'est-ce pas ? Il y a encore de belles journées devant nous avant l'hiver. Et grâce à l'assouplissement des règles de confinement du gouvernement, nous allons pouvoir redémarrer les sorties randonnées dès le jeudi 10 septembre avec une petite demi-journée de "mise en jambes" dans les environs de Voreppe. Le 17 septembre sera une sortie journée avec notre voyageur habituel, Philibert. Deux conditions à respecter pour le transport en car : les deux places immédiatement derrière le conducteur doivent rester inoccupées et tous les passagers doivent porter leur masque pendant tout le voyage. Les dates des différentes sorties sont indiquées ci-dessous. Vous trouverez, en principe, le détail des différentes destinations (cartes, tracés, km et dénivelés) sur le site web.

Pour l'année 2020-21, vos animateurs de rando sont : Michel Coudert, Gérard Depeyre, Jean-Pierre Grillet, Jean-Jacques Gueydan, Guy Marchand, Claude Monfort, Georges Perret, Serge Potavin, Jean Redolfi, Michel Sahuc, Marc Salle, Graham Sumner, Henry Thomann et Alain Verdon. Pour chaque sortie, des animateurs seront affectés aux différents groupes selon les disponibilités. Donc, pas d'animateurs "attitrés" à un groupe particulier. Si d'autres personnes sont intéressées par une formation d'accompagnateur rando, elles peuvent prendre contact avec Monique, Graham ou un animateur de leur groupe. Cela fait longtemps que nous n'avons plus d'animatrice de la randonnée ! Donc, Mesdames, n'hésitez pas à vous porter volontaires ! **Cette année nous voudrions encourager les personnes qui avaient des réticences à nous rejoindre en raison des dénivelés trop importants, même en groupe 4. Notre but sera de proposer des parcours avec un dénivelé positif entre 100 et 200 m maximum et avec un rythme de marche moins soutenu que le groupe 4 actuel et des pauses plus fréquentes. De cette manière, nous espérons faire plaisir à tout le monde. A ce sujet, vos suggestions et commentaires seront les bienvenus et nous permettront de peaufiner nos tracés randonnées.**

Les randonneurs doivent prendre une licence/assurance à la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) dont le coût sera de 28 euros. Si vous avez déjà une licence FFRP via un autre club, merci de le signaler lors de votre inscription et fournir une photocopie de votre carte. La date limite de renouvellement des licences est fixée au **15 octobre 2020**. Après cette date, un supplément de 5 € sera appliqué pour frais de dossier décalé.

Vous pouvez vous inscrire aux sorties soit dans le car (jusqu'à 2 semaines à l'avance), soit aux permanences, soit par messagerie (inscriptionsortierando@sfr.fr) ou en téléphonant à Monique au 07 82 90 86 49. Si vous voulez annuler votre inscription, vous devez informer Monique (par mail ou par téléphone) avant le lundi à midi. Si non, votre ticket de transport sera exigé.

Un certificat médical sur imprimé fourni par le Club doit être donné dans le mois qui suit l'inscription. Normalement ce certificat est valable pendant trois ans. Donc, lors de vos inscriptions les deux années suivantes, il suffit de remplir et signer un "Questionnaire Santé", disponible sur le site web du Club ou aux permanences Rando le 1er et 3ème mardi de chaque mois (hors vacances scolaires). Si vous répondez "oui" à l'une des questions, un nouveau certificat médical vous sera demandé avant de pouvoir participer à l'activité.

PERMANENCES RANDONNÉES

Vous pouvez obtenir des renseignements, vous inscrire aux sorties et acheter vos tickets de transport par car aux permanences randonnées aux dates indiquées ci-dessous, de 14 h à 16 h à l'Espace Xavier Jouvin (pas de permanences pendant les vacances scolaires)

Septembre : **les mer. 9 & 16** Octobre : le mardi 06 Nov. : les mardis 03 et 17
Décembre : les mardi 1er et 15 Janv. 2021 : les mardi 05 et 19 Février : le mardi 02

En dehors de ces permanences, pour les inscriptions ou désistements, il suffit de téléphoner au 07 82 90 86 49 ou d'envoyer un courrier électronique à inscriptionsortierando@sfr.fr. Prenez vos précautions pour vos achats de tickets. La dernière sortie avant Noël est programmée pour le 17 décembre 2020 (½ journée). Reprise des sorties le 7 janvier 2021.

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES SORTIES DE RANDONNÉES 1er SEMESTRE 2020/21

Reprise en demi-journée le 10 septembre 2020 (autour de Voreppe, sans car, donc pas d'inscription. Rendez-vous à 12h15 à l'Arcade. Départ à 12h30)

Septembre	en ½ journée les	10 - 24	en journée le	17
Octobre	en ½ journée les	08 - 22	en journée les	01* - 15 - 29
Novembre	en ½ journée les	05 - 19	en journée les	12 - 26
Décembre	en ½ journée les	03 - 17	en journée le	10*
Janvier 2021	en ½ journée les	14 - 28	en journée les	07 - 21
Février 2021	en ½ journée les	11 - 25	en journée les	04 - 18

* **DERNIERES NOUVELLES** : Suite à une réunion de la Commission Rando le 8 septembre, il a été décidé, par principe de précaution afin d'éviter tout risque pour nos adhérents, d'annuler la sortie pique-nique prévue le 1er octobre ainsi que la journée à thème qui avait été reprogrammée pour le 10 décembre 2020. Cette décision a été difficile à prendre mais nous devons en priorité veiller à sauvegarder la santé de nos membres. Ces 2 journées seront remplacées par des sorties normales de randonnée. Nous comptons sur votre compréhension.

PREMIÈRE RÉUNION DE LA COMMISSION RANDO

Lundi 28 septembre 2020 à 9h00 (au bureau du Club, Espace Xavier Jouvin).

2 - ACTIVITÉ PÉTANQUE

Responsables : Odette Masuit, 04 76 50 19 86 - Raymond Dall'agnol, 06 89 74 98 83 - Jean Baptiste Jac et Jean-Jacques Gueydan, 06 08 69 52 66

Reprise des rencontres le mardi 15 septembre 2020

Dates prévisionnelles des rencontres au boulodrome Maurice Vial, rue Honoré de Balzac :

Septembre	les 15 et 29	Octobre	les 13 et 27
Novembre	les 10 et 24	Décembre	les 08 et 22
Janvier	les 12 et 26	Février	les 09 et 23

Organisation des équipes à 13h45 précises puis début des rencontres à 14 heures.

Il faut prendre votre adhésion au Club avant de vous présenter au boulodrome pour la première fois. Les Adhésions au Club seront prises soit par courrier, soit aux permanences, **les mercredis 9 et 16 septembre 2020 à l'Espace X. Jouvin, de 14h à 16h.** Dernière rencontre avant Noël : le 22 décembre 2020



L'appareil essentiel pour éviter de se baisser !

3 - ACTIVITÉ GYMNASTIQUE

Responsable : sera nommé bientôt (Nous remercions chaleureusement Savine Capelli pour tout son travail depuis 5 ans en tant que responsable de l'activité gymnastique).

Les cours de gymnastique sont dispensés par Nathalie Victor à l'ensemble sportif Ernest Pignéguy tous les mardis :

- gymnastique douce de 9h15 à 10h15 dans le grand gymnase C,
- gymnastique plus dynamique de 10h30 à 11h30 dans le petit gymnase A.

Venez vous inscrire ! Il y a toujours des places disponibles.

Prix d'inscription pour la saison 2020-2021 : **55 euros.**

Reprise de la saison 2020-2021 : le 15 septembre 2020 – Dernier cours avant Noël : le 15 décembre 2020

Adhésions au Club et inscriptions soit par courrier, soit aux permanences, **les mercredis 9 et 16 sept.** à l'Espace Xavier Jouvin, de 14h à 16h. **Nous cherchons un nouveau responsable de l'activité !**

Un certificat médical sur imprimé fourni par l'activité est exigé dans le mois qui suit l'inscription.

Si vous avez déjà donné un certificat en 2018 ou 2019, vous pouvez simplement remplir la Questionnaire Santé disponible sur le site web du Club (voir procédure indiquée dans la rubrique "Activité Randonnée" à la page 2).



4 - ACTIVITÉ AQUAGYM

Nouvelle responsable : Danielle BAILLY (06 67 38 30 30).

Nous remercions vivement Dadou Gallo et Michel Chouvellon pour les longues années de dévouement au service du Club et de l'activité Aquagym en particulier.

Les cours d'aquagym sont dispensés par Eric Simon. Dates de reprise :

Le mardi 15 septembre 2020 :

- 15h15 à 16h15 et 16h30 à 17h30.

Le vendredi 18 septembre 2020 :

- 9h00 à 10h00 et 10h00 à 11h00



Dernier cours avant Noël : le mardi 15 décembre 2020. Adhésions au Club et inscriptions par courrier (documents sur le site web) ou aux permanences, **les mercredis 2, 9 et 16 septembre** à l'Espace Xavier Jouvin, de 14h à 16h.

Prix d'inscription annuelle : **54 euros (Voreppins)** et **65 euros (non Voreppins)**

Un certificat médical sur imprimé fourni par l'activité est exigé dans le mois qui suit l'inscription. Si vous avez déjà donné un certificat en 2018 ou 2019, vous pouvez simplement remplir la Questionnaire Santé disponible sur le site web du Club (voir procédure indiquée dans la rubrique "Activité Randonnée" à la page 2).

Notice importante à l'attention de tous les adhérents du Club inscrits à l'Aquagym :

Veuillez lire attentivement le protocole d'accès à la piscine ci-dessous - et en particulier la partie concernant l'accueil des groupes en Annexe 1. Tous nos adhérents devront respecter ce protocole à la lettre. Par ailleurs, afin de respecter l'exigence de nettoyage des vestiaires et des sanitaires après chaque cours, nous demandons à tous les personnes inscrites d'effectuer ce nettoyage à tour de rôle (env. 5 mn de travail).

Protocole d'accès à la piscine des Bannettes à destination de tous les usagers de la piscine

Préambule:

Aucune étude concernant la survie du SARS-CoV-2 dans l'eau de piscine n'est disponible à l'heure actuelle. Pour autant, l'eau des piscines ne semble pas un lieu propice pour la survie et le développement des virus. Les virus de la famille des coronavirus sont trop fragiles et survivent trop peu longtemps dans le milieu extérieur pour se transmettre dans les piscines.

L'eau des piscines publiques est filtrée, désinfectée et désinfectante. Les traitements de l'eau, lorsqu'ils sont bien maîtrisés, permettent de répondre aux normes physiques, chimiques et microbiologiques fixées par la réglementation sanitaire et sont capables d'éliminer les micro-organismes - dont les virus - sans irriter la peau, les yeux et les muqueuses.

Cependant, afin de limiter le risque de transmission du virus entre baigneurs, ces mesures de désinfection doivent impérativement s'accompagner de règles strictes en matière d'hygiène, de comportement et de distanciation physique ainsi que d'une limitation de la capacité d'accueil des établissements.

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le Ministère des Solidarités et de la Santé et le Haut Conseil de Santé Publique.

Ce protocole repose sur cinq piliers fondamentaux :

- la limitation de la fréquentation dans l'établissement et le bassin.
- le maintien de la distanciation physique.
- l'application des gestes barrières.
- le nettoyage et la désinfection des locaux et équipements sanitaires.
- la formation, l'information et la communication auprès du personnel et des usagers;

Préconisations:

- La Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) est maintenue à 65 baigneurs en simultané (4m2 par baigneur)
- Les casiers sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.
- Les sèche-cheveux sont condamnés jusqu'à nouvel ordre.
- Le port du masque est obligatoire pour les adultes et les enfants de plus de 11 ans dans tout l'établissement jusqu'au bassin.
- Aucun matériel pédagogique et de nage ne pourra être prêté (pour les groupes cf annexe1).

Circulation dans l'établissement:

Entrée:

Dans le hall d'accueil, le port du masque est obligatoire pour les personnes concernées de plus de 11 ans. Une solution hydroalcoolique est disponible sur le comptoir.

Le paiement de l'entrée se fait en chèque ou en espèces. Pour les espèces merci de prévoir l'appoint.

A chaque venue, votre nom et numéro de téléphone sont consignés dans un registre pour permettre la traçabilité des entrées. Ces données seront transmises aux autorités compétentes le cas échéant.

Le déchaussage se fait au niveau du banc rouge dans le hall. Les chaussures sont entreposées dans le meuble prévu à cet effet en veillant à maintenir un écart entre elles.

Le vestiaire d'entrée est celui des femmes pour tous les usagers.

Vestiaires / sanitaires:

Le port du masque est obligatoire dans cet espace.

Seules les cabines individuelles sont disponibles (**pour les groupes cf annexe 1**). Tous les effets personnels doivent être rangés dans un sac.

Le passage par les toilettes est fortement recommandé avant l'accès au bassin pour éviter le croisement des personnes au niveau du pédiluve.

La douche savonnée est obligatoire avant de rentrer dans le hall du bassin. Un distributeur de savon est à disposition et une douche sur deux est condamnée.

Bassin:

Les sacs contenant les effets personnels des usagers sont déposés sur les bancs en veillant à conserver une distance suffisante avec les affaires des autres usagers.

Le masque sera retiré à ce moment là.

Seul le matériel de nage est autorisé au bord du bassin. Aucun matériel ne pourra être prêté (**pour les groupes cf annexe 1**).

Le port du bonnet de bain est obligatoire dans le bassin pour tous les usagers sans distinction de volume ou longueur de cheveux.

Sortie:

Le retour se fait par le vestiaire des hommes pour tous les usagers avec le masque sur le visage.

Une douche sur deux est condamnée.

Seules les cabines individuelles sont disponibles.

Les sèche-cheveux sont condamnés.

Le rechauffage se fait dans le hall d'accueil sur le banc rouge.

ANNEXE 1 : Cas particulier des groupes:

L'accueil des groupes scolaires, institutions spécialisées, associations se fera avec un protocole adapté par rapport à celui du public.

Pour les associations un référent COVID devra être désigné, pour les autres structures, le responsable du groupe sera d'office le référent COVID.

Circulation dans l'établissement:

Entrée:

Dans le hall d'accueil le port du masque est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans).

Une solution hydroalcoolique est disponible sur le comptoir.

A chaque venue, une listes de toutes les personnes qui sont rentrées dans l'établissement devra être établie et transmise au chef de bassin ou au maître-nageur présent. Cela comprend les enfants ou adhérents, les encadrants et les parents le cas échéant.

Le déchaussage se fait au niveau du banc rouge dans le hall. Les chaussures sont entreposées dans le meuble prévu à cet effet en veillant à maintenir un écart entre elles.

Vestiaires / sanitaires:

Le vestiaire utilisé (côté homme ou femme) est celui qui vous aura été attribué, aucun changement ne sera possible (**cf annexe 2**).

Le port du masque est obligatoire dans cet espace.

Les cabines ainsi que les vestiaires collectifs sont mis à disposition.

Les effets personnel peuvent être laissés dans les vestiaires collectifs.

Le passage par les toilettes est fortement recommandé avant l'accès au bassin pour éviter le croisement des personnes au niveau du pédiluve.

La douche savonnée est obligatoire avant de rentrer dans le hall du bassin. Un distributeur de savon est à disposition et une douche sur deux est condamnée.

Bassin:

Les sacs contenant les effets personnels des usagers sont déposés sur les bancs à l'opposé du groupe précédent le cas échéant.

Le masque pourra être retiré à ce moment là, sauf pour les encadrants en scolaire (cf protocoles sanitaires des écoles et établissements scolaires année scolaire 2020-2021 du 19 Aout 2020 publié le 26 aout 2020 modifié le 1er septembre). Pour les autres encadrants, se référer aux recommandations des fédérations respectives.

Le MNS ou BNSSA en surveillance, dès lors qu'il se trouve sur la chaise de surveillance, est dispensé du port du masque. Cependant, toute intervention, autre que pour du secours, qui l'amènerait à quitter la chaise de surveillance devra se faire avec le masque.

Le port du bonnet de bain est obligatoire dans le bassin pour tous les usagers sans distinction de volume ou longueur de cheveux.

Le prêt de matériel est autorisé sous conditions:

L'accès au local de stockage de matériel pédagogique est strictement réservé aux encadrants (MNS, enseignants, parents agréés).

Chaque encadrant est responsable du matériel qu'il sort: utilisation, nettoyage et rangement. Avant de le ranger, l'encadrant immergera totalement quelques secondes chaque "outil" utilisé. Les perches utilisées doivent elles aussi être immergées.

Sortie:

Le retour se fait par le même côté qu'à l'aller.

Le port du masque pour les personnes concernées reprend effet.

Une douche sur deux est condamnée

Le rechauffage se fait dans le hall d'accueil sur le banc rouge.

Nettoyage des vestiaires :

Afin de pouvoir préserver l'intégralité du temps passé au bassin, il est demandé au responsable des groupes de nettoyer le ou les vestiaires utilisé(s) après leur passage. Du désinfectant en spray et de l'essui-tout est mis à disposition pour désinfecter:

aux vestiaires (collectifs et cabines utilisés)

- les patères
- les banquettes
- les poignées de porte intérieure et extérieure
- le tranche de la porte

aux sanitaires:

- le bouton poussoir des douches
- le bouton poussoir de la chasse d'eau
- la lunette des toilettes
- les poignées de porte des toilettes intérieure et extérieure
- la tranche de la porte
- la robinetterie du lavabo

Extrait de l'ANNEXE 2 :

Désignation des vestiaires selon les cours des adhérents du CEL :

- mardi 15h30/16h15 Utiliser le vestiaire Femme / droite
- mardi 16h15/17h15 Utiliser le vestiaire Homme / gauche
- vendredi 9h00/9h45 Utiliser le vestiaire Femme / droite
- vendredi 9h45/10h30 Utiliser le vestiaire Homme / gauche

LA RÉSIDENCE CHARMINELLE :

NOTICE IMPORTANTE : Afin d'éviter tout risque de contagion par le Coronavirus qui pourrait mettre en danger la vie des personnes habitant à la Résidence Charminelle, Estelle DESAULES, Directrice de la résidence, nous a informé que, pour l'instant, il n'était plus possible d'accueillir le Club pour ses permanences et pour les jeux de cartes dans la salle climatisée tous les mardis après-midi de 14h00 à 17h30. La durée de cette interdiction dépendra de l'évolution de l'épidémie mais durera au moins jusqu'à la fin d'année 2020.

L'ESPACE XAVIER JOUVIN accueille :

♦ LE TAROT :

Les lundis et mercredis de 14h00 à 18h00
Responsables : Chantal Herrera - Tél : 06 85 63 22 59
et Henri Blanc-Gonnet - Tél : 04 76 50 26 32

♦ LE TAROT RENCONTRES :

Les vendredis de 20h00 à 24h00
Responsable : Georges Subtil - Tél : 06 60 16 11 63

♦ LE SCRABBLE :

Les mardis de 14h00 à 18h00
Responsable : Styliane Faure - Tél : 06 80 18 88 55
Nous jouons en duplicate (tout le monde avec les mêmes lettres)

♦ BELOTE / COINCHE / JEUX DIVERS :

Les vendredis de 14h00 à 18h00.
Responsable : Chantal Herrera - Tél : 06 85 63 22 59

♦ LES SORTIES DU JEUDI ouvertes à tous :

Notre deuxième année avec la nouvelle équipe, formée de Michèle Lanthelme-Tournier (06 44 81 57 66), Graham Sumner (06 26 86 86 79) et, depuis peu, Laurence Guénée (06 14 59 72 49) en renfort, a été coupée court par la Covid-19 ! Depuis le début d'année, nous n'avons pu effectuer qu'une seule sortie. Toutes les autres sorties ont été reportées en raison de l'épidémie. Pour l'instant, vu les risques de contagion par le virus, il a été décidé de ne pas redémarrer nos sorties avant le mois de mars 2021. Nous mettrons des détails sur le site web du Club en temps voulu. Cliquer sur « **Sommaire** », puis sur « **Les prochaines sorties loisirs** » dans la rubrique « **Loisirs** ».



Un après-midi de tarot à l'Espace Xavier Jouvin.
Les nouveaux joueurs seront toujours les bienvenus.
Alors, n'hésitez pas !

Nota : En principe, les activités « jeux » (tarot, scrabble, belote, etc.) ne s'arrêtent pas pendant les vacances scolaires (à condition qu'il y ait suffisamment de personnes intéressées).

Renseignez-vous auprès des responsables de ces activités.

Sortie Loisirs au Château de Sassenage - Février 2020

Pour la première (et la dernière en fin de compte, mais à l'époque on ne le savait pas !) journée de l'année 2020 organisée par la section Loisirs pour Tous, 35 personnes ont pris place dans le car pour le court voyage jusqu'au Fontanil à la Brasserie de la Queue de Cochon pour un repas succulent. Ensuite, le groupe a repris le car jusqu'à Sassenage pour une visite guidée du Château que les membres du groupe ont trouvé très intéressante.

G. Sumner



Brasserie de la Queue de Cochon



Une des nombreuses salles au Château

INFORMATIONS GENERALES

RAPPEL : PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE À L'INTÉRIEUR

Le Coronavirus revient en force suite au déconfinement et au retour des enfants à l'école (et sans doute en raison d'un certain relâchement dans le respect des consignes gouvernementales par le public, les jeunes en particulier). Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire pour toute activité à l'intérieur, sauf la gymnastique à condition de respecter une distanciation adéquate. Tou(te)s les responsables des activités doivent faire respecter cette règle. Notre santé - voire notre vie - en dépend. Nous comptons sur votre compréhension.

COTISATION D'ADHÉSION AU CLUB :

La cotisation d'adhésion pour l'année 2020-2021 reste inchangée à 18 € pour les Voreppins et à 20 € pour les non-Voreppins. Elle doit être réglée dès l'ouverture des permanences du Club en septembre et **au plus tard la fin septembre 2020**, pour faciliter le travail de vos responsables. Elle est obligatoire pour pouvoir participer à toute activité du Club.

RENSEIGNEMENTS, ADHÉSIONS ET INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS :

Nouveauté cette année, vous pouvez adhérer au Club et vous inscrire aux différentes activités par correspondance (pour éviter de recevoir trop de personnes en même temps à l'Espace X. Jouvin). Trois permanences spéciales ont été organisées à la l'Espace X. Jouvin, **le mercredi 2 septembre de 14h à 16h (uniquement pour l'Aquagym)**, puis **les mercredis 9 et 16 septembre de 14h à 16h (pour toutes les activités du Club)**.

DATE DE REPRISE GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS DU CLUB : lundi 14 septembre 2020

ARRÊT DES ACTIVITÉS SPORTIVES EN FIN D'ANNÉE :

Du **vendredi 18 décembre 2020** au soir jusqu'au **lundi 4 janvier 2021** au matin.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLUB :

Elle aura lieu le **lundi 16 novembre 2020** à l'Arrosoir. Ouverture de la salle et des bureaux de contrôle à 13h30. Début de l'AG à 14h. D'habitude nous organisons une petite réception amicale dans la salle après l'Assemblée Générale mais, vu les risques de contagion par le Cooronavirus, nous ne sommes pas en mesure de confirmer le maintien de cette réception.

Rappel : Il faut être à jour de sa cotisation d'adhésion pour pouvoir participer aux votes de l'AG.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : DÉMISSIONS ET CANDIDATURES :

Les membres du Conseil d'Administration désirant se retirer du Conseil sont priés d'envoyer une lettre de démission à la Présidence Collégiale avant la fin octobre 2020.

Les personnes souhaitant se présenter à l'élection du Conseil d'Administration doivent le faire également par écrit auprès de la Présidence Collégiale, avant la fin octobre 2020.

DATES DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Les vendredis 16 octobre et 4 décembre 2020 à 14h00 à l'Espace Xavier Jouvin.

Composition du Bureau et du Conseil d'Administration (jusqu'à l'AG du 16/11/2020)

Présidence Collégiale : Suzanne Cony - Bernadette Gallo - Chantal Herrera - Graham Sumner.

Co-Secrétaires : Suzanne Cony - Laurence Guénée - Jacqueline Truche.

Trésorier : Jean Cayon-Glayère - Adjointe : Chantal Philibert.

Autres Membres du Conseil : Colette Barthelemy - Monique Berger - Marie-France Colmenero - Michel Coudert - Gérard Depeyre - Jean-Jacques Gueydan - Michèle Lanthelme-Tournier - Odette Masuit - Claude Monfort - Michel Sahuc.

Adresse du Club :

Club Entraide et Loisirs, 9 rue Xavier Jouvin, 38340 VOREPPE,
Tél : 07 67 68 90 29 (laisser un message en cas d'absence) - Courriel : celvoreppe@sfr.fr
Site web : www.celvoreppe.fr